

Conditions générales de vente et de réservation des Cinémas Pathé Gaumont E-cartes et E-billets

Les présentes Conditions Générales (ci-après les «**CGV**») régissent les conditions de vente et de réservation des E-billets et des E-cartes par le spectateur, sur le site internet les Cinémas Pathé Gaumont www.cinemaspathegaumont.com ou sur le site mobile m.cinemaspathegaumont.com (ci-après communément dénommé « le **Site** ») et l'Application mobile (ci-après « l'**Application** »). Les CGV comprennent également la charte « Bien vivre sa séance » qui fait l'objet d'un document distinct accessible sur le **Site** ou l'Application.

Les Cinémas Pathé Gaumont se réservent la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment dans le respect des dispositions du Code du cinéma et de l'Image Animée et du Code de la consommation.

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION :

Les CGV s'appliquent à toute vente et réservation de E-billet, E-carte et bon cadeau réalisée par le spectateur (ci-après « le **Spectateur** ») à l'exclusion de toutes autres conditions, notamment celles en vigueur pour les ventes réalisées aux guichets des cinémas du circuit (ci-après le(s) « **Cinéma(s)** »), celles disponibles sur le site pro.cinemaspathegaumont.com ou encore les conditions spécifiques applicables aux abonnements du CinéPass.

ARTICLE 2 – PRODUITS

Le Spectateur peut, sur le Site et l'Application :

- Acheter/Réserver une ou plusieurs place(s) de cinéma dans l'un des Cinémas (ci-après « **E-billet** »).
- Acheter une ou plusieurs carte(s) prépayée(s) dématérialisée d'une ou plusieurs places de cinémas (ci-après « **E-Carte** »), sans que cette liste soit exhaustive :
 - o Carte cadeau CinéPass
 - o Carte 5 places Locale (Pathé Gaumont)
 - o Carte 5 places Nationale (Pathé Gaumont)
 - o Carte 3 places Locale (Pathé Gaumont)
- Acheter un ou plusieurs bon(s) cadeau(x) CinéPass (ci-après « Bon Cadeau »)

Le E-billet, la E-Carte et le Bon Cadeau sont communément dénommés le(s) « **Produit(s)** ». Pour plus de détails sur les Produits, voir les pages dédiées à chacun des Produits sur le Site.

ARTICLE 3 – ACHAT- RESERVATION :

3.1. Disponibilité :

Nos offres de Produits sont valables tant qu'elles sont visibles sur le Site.

3.2. Validation de votre achat

Vous déclarez avoir pris connaissance des présentes CGV avant la finalisation de votre achat. La validation de votre achat vaut donc acceptation des CGV. Un récapitulatif des informations de votre achat et des CGV, vous sera communiqué via un e-mail de confirmation.

3.3. Réservation de séance

Le Spectateur peut réserver des places de cinéma pour une ou plusieurs séances dans les Cinémas dans la limite de 10 places pour une même séance.

Dès la confirmation de la réservation, le Spectateur pourra, selon son choix, directement imprimer son E-billet à partir du Site et/ou l'enregistrer pour l'imprimer ultérieurement. Il lui sera également adressé avec son e-mail de confirmation. Il y aura aussi accès sur l'Application.

3.4. Réservation groupée

Le Spectateur pourra effectuer une réservation groupée (ci-après « **Réservation Groupée** ») sur le Site ou l'Application dès deux places sélectionnées. Le Spectateur sera invité à sélectionner les places souhaitées pour tous les participants puis à choisir la place qu'il paiera pour lui-même. Le Spectateur devra renseigner les adresses e-mails des autres Spectateurs pour la réservation afin que ceux-ci puisse effectuer le paiement de leur place individuellement dans les conditions susvisées.

ARTICLE 4- PRIX :

4.1. Affichage : Les prix de nos Produits sont indiqués en euros toutes taxes comprises.

4.2. Modification : Les Cinémas Pathé Gaumont se réservent le droit de modifier ses prix à tout moment, les Produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'achat.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

5.1. Modes de paiements

La validation de l'achat implique l'obligation à charge du Spectateur de payer le prix indiqué. Le règlement interviendra à la validation de l'achat qui peut s'effectuer par :

- Carte bancaire (CB, Visa, Mastercard, American Express, e-carte bleue),
- Via une E-Carte,
- Via une carte prépayée multiplaces achetée en cinéma ou via un Comité d'Entreprise
- Via son abonnement CinéPass.

Le moyen de paiement utilisé devra être en cours de validité au jour de la séance.

5.2. Paiement des suppléments

Lors de l'achat, le Spectateur peut choisir une séance bénéficiant de technologie particulière (ex : 3D, 4DX, IMAX, IMAX 3D, Dolby Cinema,...). Dans ce cas un supplément tarifaire sera appliqué pour la séance ainsi que pour les accessoires nécessaires pour suivre la séance (ci-après communément dénommés les « **Suppléments** »).

Les Suppléments s'ajoutent au prix de la place, ceux-ci ne peuvent être payé que par Carte bancaire ou e-carte bleue.

Pour savoir si sa carte prépayée prend en charge les Suppléments, le Spectateur est invité à vérifier directement sur celle-ci ou sur [les Conditions Générales d'Utilisation des Cartes prépayées](#).

5.3. Sécurité des paiements

Le Site et l'Application utilisent les dernières technologies, et a fait l'objet d'une certification de type SSL authentifiée par un organisme légalement reconnu. Les données utilisées (numéro de

carte, date d'expiration, numéro de sécurité) sont transmises de manière cryptée à un logiciel agréé (PAYBOX) qui assure la gestion avec les banques des entités du groupe Les cinémas Pathé Gaumont.

ARTICLE 6 – ANNULATION ET REMBOURSEMENT DES E-BILLETS

Un E-billet pourra faire l'objet d'une annulation à l'initiative du Spectateur ou du Cinéma dans les conditions décrites ci-après.

6.1 - Annulation à l'initiative du Spectateur

Toute demande d'annulation d'un E-billet devra être faite au plus tard quinze (15) minutes avant le début de la séance réservée. Au-delà de ce délai aucune annulation ne sera possible. Toutes les places réservées lors de l'achat sur un même E-billet seront alors annulées (hors Réservation Groupée).

L'annulation d'un E-billet faisant partie d'une Réservation Groupée n'affectera pas les autres E-billets de la réservation groupée et pourra être annulé dans les conditions précitées.

Attention, pour les achats de forfaits de séances spéciales (notamment sans que cette liste soit exhaustive les événements Pathé Live ou retransmissions culturelles (Bolchoï, Metropolitan Opéra, la Comédie-Française, etc..)) ci-après « **Séance Spéciale** », le Spectateur pourra l'annuler au plus tard quinze (15) minutes avant le début de la 1ère séance de son forfait. Toutes les représentations composant son forfait seront alors annulées.

Pour annuler son achat, le Spectateur doit cliquer sur le lien «Annulation» qui lui est proposé dans son e-mail de confirmation et/ou sur son E-billet sur l'Application ou encore via son compte web si le E-billet y est enregistré.

L'annulation est proposée pour tous les moyens de paiement (hors utilisation d'un code pour une place offerte).

Pour les règlements par carte bancaire, le remboursement de la somme est réalisé par virement sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée pour effectuer l'achat. Pour le paiement par e-carte bleue, le Spectateur devra contacter le service client pour obtenir son remboursement.

Pour l'annulation d'un E-billet payé via une E-carte ou carte prépayée (hors commande avec une place offerte dans le cadre du programme de fidélité, hors abonnement Pass Intégral ou CinéPass), la carte utilisée sera créditée du nombre de places de cinéma annulées. Il est précisé que le crédit ne pourra pas avoir lieu si la carte utilisée pour la commande initiale a expiré.

Lors de l'annulation de E-billets payés à la fois avec une carte bancaire et une E-carte ou carte prépayée, chacun des moyens de paiement utilisé se verra re-crédité comme ci-dessus.

6.2- Annulation à l'initiative du Cinéma

Sous réserve de l'application de l'article 12 ci-dessous relatif à la force majeure, en cas d'annulation de la séance à l'initiative du Cinéma, celui-ci proposera au Spectateur une invitation (hors Séances Spéciales) ou le remboursement de son achat (sauf si la place a été réservée via un abonnement Pass Intégral ou CinéPass, une invitation ou une place offerte dans le cadre du programme de fidélité) selon les modalités mentionnées ci-dessous. Le choix est à la discrétion du Cinéma.

6.2.1 - Invitations

En cas d'annulation de la séance avant le début de celle-ci, le Cinéma délivrera une invitation par place de cinéma annulée contre remise du billet. En cas d'annulation de la séance pendant celle-ci, le Cinéma délivrera deux invitations par place de cinéma annulée contre remise du billet.

Ces invitations pourront être utilisées le jour même ou ultérieurement jusqu'à la date indiquée sur lesdites invitations.

Par exception à ce qui précède, l'annulation d'une Séance Spéciale avant ou pendant la séance donnera uniquement lieu au remboursement du prix payé par le Spectateur.

Pour bénéficier de la remise d'une ou plusieurs invitations selon les modalités visées ci-dessus, le Spectateur devra impérativement remettre au Cinéma l'impression sur papier de son E-billet. Dans l'hypothèse où le Spectateur ne disposerait pas de l'impression sur papier de son E-billet, il devra adresser, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de l'annulation de la séance, une demande aux fins de recevoir son ou ses invitation(s) :

- Soit sur papier libre à l'adresse postale du Cinéma en indiquant ses nom, prénom, adresses postale et e-mail, le nom de la projection concernée et sa date, accompagnée de l'impression sur papier de l'E-billet correspondant ;
- Soit par e-mail en indiquant ses nom, prénom, adresse postale, le nom de la projection concernée et sa date, accompagné de la copie de l'E-billet sous forme de scan ou au format pdf à l'adresse suivante :

<http://www.cinemaspathegaumont.com/contact.html>.

6.2.2 - Remboursement

Les réservations effectuées avec un abonnement à entrées illimitées (CinéPass/Pass Intégral), carte prépayée (locale ou nationale), place offerte, ne pourront donner lieu à remboursement. Leur annulation donnera lieu à la remise d'une ou plusieurs invitations (article 6.2.1).

En cas de remboursement proposé par le Cinéma, la demande de remboursement suite à l'annulation d'une Séance Spéciale devra être effectuée en ligne par le Spectateur.

Le délai pour effectuer la demande de remboursement est de soixante (60) jours maximum à compter de la date de l'annulation de la séance.

ARTICLE 7 – PERTE VOL

7.1. E-billet : En cas de perte du E-billet, le Spectateur pourra retirer sa place aux bornes du Cinéma avec l'adresse e-mail utilisée lors de sa réservation en ligne.

Dans le cadre d'une réservation réalisée avec une carte bancaire ou une e-carte bleue, le retrait de sa place par le Spectateur pourra s'effectuer **uniquement aux caisses** sur présentation du numéro de réservation de son achat, figurant dans l'e-mail de confirmation ou avec l'adresse e-mail utilisée lors de sa réservation en ligne.

7.2. Autres Produits : Les E-Cartes ainsi que la Carte Cadeau ne sont pas remboursables, pas échangeables y compris en cas de perte ou vol.

ARTICLE 8 – Données personnelles

Les Cinémas Pathé Gaumont collectent des données personnelles concernant le Spectateur au moment de son achat, qui font l'objet d'un traitement dont les conditions sont décrites dans la [Charte de protection des données personnelles](#) disponible sur le Site ou l'Application.

Les informations recueillies seront destinées à des fins statistiques et plus généralement à des fins de gestion de la relation client, telles que notamment l'envoi à ce dernier d'informations sur les offres commerciales concernant les produits et les Cinémas Pathé Gaumont (sous réserve de l'acceptation révoquant à tout moment sans frais et sans justification du Spectateur).

Les données personnelles sont conservées principalement dans l'Union européenne et peuvent être transférées en dehors de l'Union Européenne, notamment aux Etats-Unis à des fins d'hébergement. Les prestataires concernés sont des tiers de confiance qui garantissent des mesures de protection des données adéquates et ayant obtenu, le cas-échéant, la certification Privacy Shield. Conformément à la réglementation en vigueur, le Spectateur dispose d'un droit d'accès, de portabilité, d'effacement, de rectification de ses données lorsqu'elles sont inexacts, et de limitation et d'opposition au traitement de ses données. Il peut exercer ces droits auprès du Service Client par courrier adressé à : Service Client – Les Cinémas Pathé Gaumont - TSA 70117 - 71305 Montceau-Les-Mines Cedex ou par Internet sur le Site à partir de son compte web via le [formulaire de contact](#).

ARTICLE 9 - DROIT DE RETRACTATION

9.1 Délai légal du droit de rétractation : Conformément aux dispositions légales en vigueur (article L221-18 du code de la consommation), le Spectateur dispose d'un délai de 14 jours à compter de l'émission de sa E-carte et ou de son Bon Cadeau pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

9.2 Conditions d'exercice du droit de rétractation : En cas d'exercice du droit de rétractation, seul le prix du ou des Produits achetés sera remboursé.

Pour exercer son droit de rétractation, le formulaire-type de rétractation disponible sur [cinemaspathegaumont.com](#) doit être adressé par le Spectateur à l'adresse suivante : Service Client - Les Cinémas Pathé Gaumont, TSA 70117 – 71305 Montceau-Les-Mines, en indiquant nom, prénom et adresse e-mail ou sur le compte en ligne sur le Site dans la rubrique « Mon Compte ».

9.3 - Produits exclus du droit de rétractation Conformément à la réglementation en vigueur (article L221-28 du code de la consommation), le droit de rétractation ne peut être exercé pour :

- l'achat d'un E-billet,
- l'achat d'une place pour une Séance Spéciale
- une E-Carte 3 ou 5 places si celle-ci a déjà été utilisée partiellement ou en totalité.
- Un Bon Cadeau si celui-ci a déjà été transformé en abonnement CinéPass.

9.4 - Remboursement

En cas d'exercice du droit de rétractation, Les Cinémas Pathé Gaumont procéderont au remboursement des sommes versées au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle Les

Cinémas Pathé Gaumont aura été informé de la décision de rétractation du Spectateur et selon le même moyen de paiement que celui utilisé pour la commande (sauf accord exprès du Spectateur pour un remboursement selon un autre moyen de paiement).

ARTICLE 10 : SERVICE CLIENT

Le Service Client est accessible par téléphone au 0809 103 103 (coût d'une communication locale) du lundi au dimanche de 10h à 19h, par correspondance adressée à Les Cinémas Pathé Gaumont-Service Client – TSA 70117 - 71305 Montceau-Les-Mines Cedex ou par Internet sur le Site.

ARTICLE 11– MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015 et au décret d'application n°2015-1382 du 30 octobre 2015, tout différend ou litige dit de consommation, sous réserve des articles L.611-1 et suivants du code de la consommation peut faire l'objet d'un règlement amiable par médiation auprès l'Association Nationale des Médiateurs.

Pour soumettre son litige au médiateur, le Spectateur peut (i) remplir le formulaire sur le site internet de l'ANM : [www.anm-conso.com](#) (ii) envoyer sa demande par courrier simple ou recommandé à ANM CONSO, 62 rue Tiquetonne, 75002 PARIS. Quel que soit le moyen utilisé pour saisir l'ANM, la demande doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : coordonnées complètes du Spectateur, postale, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets des Cinémas Pathé Gaumont, un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès du Service Client.

ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

Les Cinémas ne sauraient être tenus responsables en cas de survenance d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure, tel que défini par la jurisprudence française en la matière, et rendant impossible le maintien d'une séance ayant fait l'objet d'une vente. Dans ce cas, le Spectateur n'aura droit à aucun remboursement ni dédommagement de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 13 – LIMITATIONS DE GARANTIE ET DE RESPONSABILITE

13.1 : Points de vente officiels des Produits : Les Cinémas Pathé Gaumont via son Site et son Application, ainsi que les Cinémas ou les revendeurs dûment autorisés (ex : comité d'entreprise), sont les seuls points de vente dédiés et garantis pour l'achat des Produits. Tout autre point de vente est exclu. Tout produit acheté sur un point de vente non autorisé pourra être invalidé, inactivé ou supprimé sans préavis par les Cinémas Pathé Gaumont. En cas de doute il est recommandé de contacter le Service Client.

13.2. Reproduction - contrefaçon : Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un Produit de quelque manière que ce soit.

Pour le E-billet, seule la première personne présentant le E-billet sera admise à accéder à la salle de cinéma. Cette personne est présumée être le porteur légitime du E-billet. La personne qui a reproduit l'E-billet et l'utilisateur de la copie du E-billet sont passibles de poursuites pénales. Le E-billet ne pouvant être scanné qu'une fois, en cas de réservation comprenant plus d'un siège (hors réservation groupée), tous les Spectateurs du même e-billet

sont amenés à se présenter au même moment pour l'accès en salle.

Le Cinéma refusera l'accès à la salle, s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un E-billet imprimable sont en circulation et qu'un accès à la salle a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction. Si la personne détentrice d'un E-billet se voit refuser l'accès à la salle, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.

13.3. Interdiction de Revente : Il est strictement interdit de revendre les Produits achetés sur le Site et sur l'Application. Les Cinémas Pathé Gaumont se réservent le droit d'annuler ou d'inactiver tout Produit revendu sans autorisation sans que sa responsabilité ne puisse être recherché par le vendeur fautif ou l'acheteur.

ARTICLE 14 – IDENTITE DU VENDEUR

14.1. Pour les E-billet : Le vendeur est le Cinéma sous enseigne Pathé ou Gaumont choisi et identifié comme tel lors de l'achat. L'ensemble des informations relatives à chaque Cinéma est disponible sur le Site rubrique « Cinémas » - « informations pratiques ».

14.2. Pour les E-cartes : Le vendeur est le GIE Les Cinémas Pathé Gaumont Actions commerciales enregistré au RCS de Paris sous le numéro 754 049 088 sis 2 rue Lamennais 75008 Paris.

14.3. Pour les Bons Cadeaux : le vendeur est le GIE Carte LP enregistré au RCS de Paris sous le numéro 432 845 683 sis 2 rue Lamennais 75008 Paris.

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE –RECLAMATIONS

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue du présent contrat est la langue française et à la compétence des tribunaux de Paris.